

RCS : REIMS
Code greffe : 5103

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1954 B 00007
Numéro SIREN : 335 480 075
Nom ou dénomination : CHAMPAGNE BILLECART-SALMON

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2021 sous le numéro de dépôt 5972

CHAMPAGNE BILLECART-SALMON

Société Anonyme au Capital de 7.104.000,00 Euros
Siège Social : 40, rue Carnot - 51160 MAREUIL SUR AY
R.C.S. REIMS B 335 480 075

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 Juin 2021

EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020

Le 18 Juin 2021 à 10 heures 30, les actionnaires de la S.A. CHAMPAGNE BILLECART-SALMON se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social à Mareuil sur Ay, sur convocation du Directoire, suivant lettre adressée par courrier postal et par mail recommandé en date du 04 Juin 2021.

Une feuille de présence a été établie par le secrétaire de séance.

L'Assemblée procède ensuite à la constitution de son Bureau.

Monsieur François ROLAND-BILLECART préside la séance en qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Geoffroy LEFEBVRE et Madame Céline FREY, actionnaires présents et acceptants, sont nommés scrutateurs.

Monsieur Fabrice CARRE est nommé secrétaire.

La feuille de présence vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président, permet de constater que 3.538 actions sur les 3.552 composant le capital social, donnant droit à 3.538 voix, sont présentes ou représentées à l'Assemblée Générale, qui peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des Actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la liste des actionnaires,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés,
- un exemplaire des statuts de la Société..

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'Assemblée :

- le bilan, le compte de résultat, et les annexes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion du Directoire, accompagné de la liste des mandats sociaux exercés par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que du tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport annuel du Commissaire aux comptes,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Le Président précise que les comptes annuels ainsi que les documents prévus à l'article R225-83 du Code de commerce ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, plus de 15 jours avant la présente Assemblée. L'Assemblée en prend acte.

Le Président rappelle que les Actionnaires sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie Ordinaire :

- Rapport de gestion du Directoire,
- Rapport sur le Gouvernement d'entreprise,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées,
- Renouvellement de mandat d'un membre du Conseil de Surveillance sortant rééligible,
- Questions diverses,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président du Directoire donne lecture de son rapport de gestion à l'Assemblée Générale.

Puis, le Président du Conseil de Surveillance lit son rapport à l'Assemblée Générale.

Il donne ensuite la parole au Commissaire aux Comptes qui lit son rapport annuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce.

Enfin, le Président déclare la discussion ouverte.

Il précise qu'il est à la disposition des Actionnaires pour leur fournir toute information complémentaire.

Après discussion et échanges de vue, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

RESOLUTIONS RELEVANT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, lesquels font apparaître un bénéfice de 6.686.627,70 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale approuve le montant des « autres charges et dépenses somptuaires » visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, non déductibles de l'impôt sur les sociétés, qui s'élèvent à 166 euros, ainsi que l'impôt correspondant s'élevant à 46 euros.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice distribuable s'élevant à 67.693.569,82 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice :	6.686.627,70 euros
Report à nouveau bénéficiaire :	61.006.942,12 euros

Ainsi réparti :

A titre de dividendes :	1.504.491,23 euros	
Report à nouveau :	66.189.078,59 euros	
	-----	-----
Totaux :	<u>67.693.569,82 euros</u>	<u>67.693.569,82 euros</u>

Soit un dividende unitaire de 423,56 euro par action.

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte que le montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices sont les suivants :

Exercice	Dividende distribué (en euros)		Revenus distribués éligibles à l'abattement mentionné à l'article 158 du CGI	Revenus distribués non éligibles à cet abattement
2019	0		0	
2018	1.138.324		1.138.324	
2017	1.518.431		1.518.431	

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code du commerce, approuve l'ensemble des conventions relatives, et en particulier chaque convention antérieure poursuivie au cours de l'exercice, ou non autorisée préalablement par omission.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement de mandat de Membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Yves ROLAND-BILLECART pour une durée de six ans, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du Procès Verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 12 heures 00.

LES SCRUTATEURS

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA CHAMPAGNE BILLECART - SALMON		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 40 rue Carnot 51160 MAREUIL-SUR-AY		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 3 3 5 4 8 0 0 7 5 0 0 0 1 9		Néant <input type="checkbox"/> *						
		COPIE CERTIFIÉE CONFORME						
		Exercice N clos le, N-1						
		31122020 31122019						
		Brut 1 Net 3						
		Impôts, provisions 2 Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	33 654	AC	33 654		
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	283 154	AG	249 416	33 737	74 982
		Fonds commercial (1)	AH	4 709 222	AI	115 429	4 593 792	4 600 932
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	100 000	AK		100 000	100 000
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	18 767 029	AO	326 215	18 440 814	17 833 657
		Constructions	AP	33 221 429	AQ	11 800 286	21 421 143	22 796 343
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	13 471 259	AS	7 251 645	6 219 613	6 489 843
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 303 308	AU	921 882	381 425	387 356
		Immobilisations en cours	AV	346 385	AW		346 385	115 591
		Avances et acomptes	AX	148 923	AY		148 923	435 463
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	1 234 674	CV	571 038	663 636	662 636
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD	12 541	BE	6 860	5 680	5 660
Prêts		BF	583 717	BG		583 717	643 917	
Autres immobilisations financières*		BH	42 147	BI		42 147	43 961	
TOTAL (II)		BJ	74 257 446	BK	21 276 428	52 981 017	54 190 345	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	31 879 763	BM	50 196	31 829 567	34 521 151
		En cours de production de biens	BN	46 871	BO		46 871	66 174
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	116 408 961	BS	289 402	116 119 559	107 902 302
		Marchandises	BT	5 390	BU		5 390	5 390
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	21 746 964	BY	102 921	21 644 042	17 144 240
		Autres créances (3)	BZ	6 266 973	CA	358 380	5 908 592	6 501 015
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	1 479 322	CG		1 479 322	1 632 402	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	86 289	CI		86 289	123 565	
	TOTAL (III)	CJ	177 920 537	CK	800 900	177 119 637	167 896 241	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	141 982			141 982	19 193	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	252 319 966	IA	22 077 329	230 242 637	222 105 781	
Renvois : (1) Dont droit au bail : 185 634		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	139 622	(3) Part à plus d'un an	CR	4 334 493
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA CHAMPAGNE BILLECART - SALMON		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 104 000)	DA	7 104 000	7 104 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 735 940	3 735 940
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	710 400	710 400
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	298 379	298 379
	Report à nouveau	DH	61 006 942	54 027 740
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 686 627	6 979 201
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	1 759 574	1 558 456
	TOTAL (I)	DL	81 301 865	74 414 119
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	291 982	169 193
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	291 982	169 193
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	123 410 660	118 563 754
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	779 456	947 445
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 274 566	17 641 016
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 885 937	6 900 760
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	10 729	187 529
	Autres dettes	EA	3 287 439	3 263 601
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	148 648 789	147 504 109	
Ecarts de conversion passif*	(V)		18 358	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	230 242 637	222 105 781	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	74 384 835	70 211 931	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	27 806 301	43 611 643	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise : SA CHAMPAGNE BILLECART - SALMON						Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	11 625	FB	31 693	FC	43 318	29 565	
	Production vendue { biens * services *	FD	21 349 728	FE	40 409 628	FF	61 759 357	63 287 450	
		FG	2 691 500	FH	68 292	FI	2 759 793	2 912 857	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	24 052 854	FK	40 509 614	FL	64 562 469	66 229 873	
	Production stockée*					FM	8 487 357	12 936 181	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	161 381	995 125	
	Autres produits (1) (11)					FQ	40 728	92 779	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	73 251 936	80 253 960
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	50 150	49 762		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		58		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	30 339 406	36 276 440		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	2 659 535	1 111 207		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	12 011 351	13 989 419		
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 600 074	1 464 527		
	Salaires et traitements*				FY	7 748 502	8 088 241		
	Charges sociales (10)				FZ	3 634 198	3 704 513		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	2 711 924	2 424 121		
					GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	377 035	28 518	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	141 982	169 193		
	Autres charges (12)				GE	217 969	286 654		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	61 492 129	67 592 658	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	11 759 806	12 661 302	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	105 105	96 587	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	3 245	4 515	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 438	14 896	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	13 684	19 412	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	12 038	3 583	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 405 026	1 030 256	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	1 417 064	1 033 839	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 403 380)	(1 014 426)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	10 461 532	11 743 462	

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Désignation de l'entreprise SA CHAMPAGNE BILLECART-SALMON				Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	84 450	12 963	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	734 856	908 762	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	150 299	228 246	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	969 606	1 149 973	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	130 435	147 039	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	728 939	653 997	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	351 417	383 127	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 210 793	1 184 165	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(241 186)	(34 192)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ	970 254	1 344 081	
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	2 563 463	3 385 988	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	74 340 332	81 519 933	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	67 653 704	74 540 732	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	6 686 627	6 979 201	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY	8 068	8 068	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	691 283	686 495	
		- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		100	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	8 034	8 625	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	24 494	33 958	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX	15 093	31 665	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges		A1	88 502	174 657	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5							
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3				
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		3 192		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6		obligatoires A9			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				Exercice N			
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS						84 450	
CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF						734 856	
REPRISES S/AMORT.DEROGATOIRES						150 299	
RAPPELS D'IMPOTS				118 581			
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES				11 854			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA CHAMPAGNE BILLECART-SALMON

Néant *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	33 654	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	5 131 438	KE	KF 2 500	
CORPORELLES	Terrains				KG	18 145 029	KH	KI 622 000	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	15 510 300	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP	17 623 751	KQ	KR 87 378
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	12 693 255	KT	KU 792 304	
	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	169 364	KW	KX	
	Matériel de transport *				KY	309 243	KZ	LA 41 936	
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	240 572	LC	LD 12 321	
	Emballages récupérables et divers *				LE	511 747	LF	LG 73 314	
	Immobilisations corporelles en cours				LH	115 591	LI	LJ 230 794	
	Avances et acomptes				LK	435 463	LL	LM 170 129	
	TOTAL III				LN	65 754 318	LO	LP 2 030 177	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T
Autres participations				8U	1 233 674	8V	8W 1 000		
Autres titres immobilisés				IP	12 521	IR	IS 20		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	687 878	IU	IV 6 832		
TOTAL IV				LQ	1 934 074	LR	LS 7 852		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	72 853 485	ØH	ØJ 2 040 529		
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
					par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ	DØ 33 654	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	LW 5 092 376	IX
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	LY 18 767 029	LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MB 15 510 300	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG	MH 17 711 129	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	MK 14 299	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers			IU		MM	MN 169 364	MO
		Matériel de transport			IV		MP	MQ 24 262	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS	MT 7 268	MU
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV	MW 23 660	MX 561 401	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	NA 346 385	NB
Avances et acomptes				NC		ND	NE 148 923	NF	
TOTAL III				IV		NG	NH 67 258 336	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations				IØ		ØX	ØY 1 234 674	ØZ
	Autres titres immobilisés				II		2B	2C 12 541	2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	2F 68 846	2G 625 864
	TOTAL IV				I3		NJ	NK 1 873 079	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	ØL 74 257 446	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SA CHAMPAGNE BILLECART-SALMON</u>										Néant <input type="checkbox"/> *									
CADRE A																			
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY	33 654			EL				EM								
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	355 523			PF	50 884			PG	41 562							
Terrains			PI	311 372			PJ	14 842			PK								
Constructions	Sur sol propre		PM	5 240 798			PN	570 790			PO								
	Sur sol d'autrui		PR				PS				PT								
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV	5 096 910			PW	891 787			PX								
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	6 203 411			QA	1 062 533			QB	14 299							
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	124 805			QE	5 853			QF								
	Matériel de transport		QH	241 159			QI	29 666			QJ	11 845							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	143 371			QM	39 065			QN	7 267							
	Emballages récupérables et divers		QP	334 233			QR	46 499			QS	23 660							
TOTAL III				17 696 063			QV	2 661 039			QW	57 073							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	18 085 241			ØP	2 711 924			ØQ	98 635							
CADRE B																			
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6						
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1						
Terrains		Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8						
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6						
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4						
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		35 S7		S8		S9		2 192 T1		T2 (2 156)						
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		349 020 T5		T6		T7		142 303 T8		T9 206 716						
	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		699 U6		U7 (699)						
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5						
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		2 361 V8		V9		W1		3 630 W2		W3 (1 269)						
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		1 472 W9		X1 (1 472)						
TOTAL III		X2	X3		351 417 X4		X5		X6		150 299 X7		X8 201 118						
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL					NM						NO						
Total général (I+II+III+IV)		NP	NQ		351 417 NR		NS		NT		150 299 NU		NV 201 118						
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	351 417		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		150 299		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ 201 118						
CADRE C																			
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8			
Primes de remboursement des obligations												SP				SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA CHAMPAGNE BILLECART-SALMON

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	178 550	TG	TH	TI	178 550		
	Amortissements dérogatoires	3X	1 379 906	TM	351 417	TN	150 299	TO	1 581 024
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	1 558 456	TS	351 417	TT	150 299	TU	1 759 574
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	150 000	4B	4C	4D	150 000		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	19 193	4U	141 982	4V	19 193	4W	141 982
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	169 193	TV	141 982	TW	19 193	TX	291 982
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	571 038	9V	9W	9X	571 038	
		- autres immobilisations financières (1)*	06	6 860	07	08	09	6 860	
	Sur stocks et en cours	6N	18 147	6P	321 450	6R	6S	339 598	
	Sur comptes clients	6T	101 024	6U	55 584	6V	53 686	6W	102 921
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	346 342	6Y	12 038	6Z	7A	358 380	
TOTAL III	7B	1 043 412	TY	389 073	TZ	53 686	UA	1 378 799	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	2 771 063	UB	882 473	UC	223 179	UD	3 430 356	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	531 055	UF	72 880			
	- financières		UG		UH				
	- exceptionnelles		UJ	351 417	UK	150 299			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	583 717	UR	139 622	US	444 095				
	Autres immobilisations financières	UT	42 147	UV	42 147	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	91 121		91 121						
	Autres créances clients	UX	21 655 842		21 655 842						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée) U0)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	11 500		11 500						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	18 850		18 850						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 374 672		1 374 672					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	1 670 108					1 670 108			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 191 842		170 161			3 021 680			
	Charges constatées d'avance	VS	86 289		86 289						
	TOTAUX			VT	28 726 091	VU	23 590 207	VV	5 135 884		
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	1 000					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	62 605					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	13 806 301		13 806 301						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	109 604 359		39 290 569		65 513 602		4 800 186		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	779 456		322 347		457 109				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	15 274 566		15 274 566						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 516 833		2 109 283				407 550		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 087 864		2 087 864						
État et autres	Impôts sur les bénéfices	8E	187 563		187 563						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	567 657		567 657						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	526 019		526 019						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	10 729		10 729						
Groupe et associés (2)		VI	3 093 810		1 155 673				1 938 137		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	193 628		193 522				106		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	148 648 789	VZ	75 532 097		65 970 712		7 145 979	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	22 616 352	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	16 883 998	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SA CHAMPAGNE BILLECART - SALMON		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31.12.2020						
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	6 686 627			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	124 396	XE	149 350		
		Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	166	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			24 788	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		XW	622 207		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	622 207	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX					
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	2 572 519			
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	110 314	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	110 314	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8		
- imposées au taux de 0 %					ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme					WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	34 286		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3			
						TOTAL I	WR	10 175 303		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT	105 106		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	689 964		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV			
		- imposées au taux de 0 %					WH			
		- imposées au taux de 19%					WP			
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW			
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB			
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts :							XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY		
	Majoration d'amortissement*							XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Juunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)	YI) XG	337 144		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)	YL					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)	YB		Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	YH					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)	YC		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI					
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)	YD								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	1 132 214		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	9 043 089			
				déficit (II moins I)				XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	9 043 089	XO		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA CHAMPAGNE BILLECART-SALMON										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	54 027 740	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
						- Autres réserves	ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	6 979 201		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
				Report à nouveau	ZG		61 006 942						
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH		61 006 942						
TOTAL I										TOTAL II			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ	1 700 485		2 337 444					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	1 329 214		2 026 750					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	1 469 023		1 433 529					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	126 509		224 620					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	3 001 720		3 193 366					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	6 084 883		7 111 152					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	12 011 351		13 989 419					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	689 768		640 886					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	910 306		823 641					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 600 074		1 464 527					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	4 629 219		5 250 256					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	4 253 636		4 638 030					
DIVERS	- Montant brut des salaires *				ØB	7 983 313							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	1.18	%	1.32	%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP											
	- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies													
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	9 043 089	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	8 981 119	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale													
	JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	3 3 5 4 8 0 0 7 5 0 0 0 1 9						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA CHAMPAGNE BILLECART-SALMON

Néant ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	LOGICIELS INFORMATIQUES	41 562		41 562	
	2	MATERIEL ET OUTILLAGE	14 300		14 300	
	3	MATERIEL DE TRANSPORT	24 262		11 845	12 417
	4	MATERIEL BUR. ET INFORM	7 268		7 268	
	5	MATERIEL DE RECEPTION	21 598		21 598	
	6	MOBILIER DE RECEPTION	2 063		2 063	
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				⑩				
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
⑦	⑧	⑨				⑪		
I. Immobilisations*	1							
	2	1 666	1 666	1 666				
	3	16 667	4 250	4 250				
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫			5 916				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑭				(B)	(C)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA CHAMPAGNE BILLECART-SALMON

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ❶ *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SA CHAMPAGNE BILLECART-SALMON					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	{ - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SA CHAMPAGNE BILLECART-SALMON Néant *

Exercice ouvert le : 01.01.2020 et clos le : 31.12.2020 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	133.91
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	6.00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	64 562 469
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL I	OX	64 562 469

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	40 728
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	9 112 717
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	9 153 445

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	31 243 223
Variation négative des stocks	OQ	3 284 895
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	8 997 377
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	82 818
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	217 969
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	43 826 283

IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL I + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 29 889 630

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	29 889 630

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

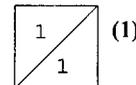
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI) N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET 3 3 5 4 8 0 0 7 5 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SA CHAMPAGNE BILLECART-SALMON

ADRESSE (voie) 40 rue Carnot

CODE POSTAL 51160 VILLE MAREUIL-SUR-AY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3 530

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination COFIRB N° SIREN (si société établie en France) 344459169 % de détention 54.45 Nb de parts ou actions 1 934 Adresse : N° 0040 Voie r. Carnot Code Postal 51160 Commune MAREUIL-SUR-AY Pays FRA

Forme juridique Dénomination BILLECART EXPANSION HOLDING N° SIREN (si société établie en France) % de détention 44.93 Nb de parts ou actions 1 596 Adresse : N° 4 Voie r. Henri Schnadt Code Postal L2530 Commune LUXEMBOURG Pays LUX

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
2

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET

3 3 5 4 8 0 0 7 5 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SA CHAMPAGNE BILLECART-SALMON

ADRESSE (voie)

40 rue Carnot

CODE POSTAL

51160

VILLE

MAREUIL-SUR-AY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

9

Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="CRUS ET DOMAINES D'EXCEPTION"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="379014129"/>	% de détention	<input type="text" value="22.27"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="32"/>	Voie	<input type="text" value="r. Corbier"/>
	Code Postal <input type="text" value="51160"/>	Commune	<input type="text" value="MAREUIL-SUR-AY"/>
		Pays	<input type="text" value="FRA"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SCI"/>	Dénomination	<input type="text" value="DU MARRONNIER"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="421321209"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="40"/>	Voie	<input type="text" value="r. Carnot"/>
	Code Postal <input type="text" value="51160"/>	Commune	<input type="text" value="MAREUIL-SUR-AY"/>
		Pays	<input type="text" value="FRA"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SCE"/>	Dénomination	<input type="text" value="LES PIERRES MARTIN"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="403858970"/>	% de détention	<input type="text" value="99.00"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="40"/>	Voie	<input type="text" value="r. Carnot"/>
	Code Postal <input type="text" value="51160"/>	Commune	<input type="text" value="MAREUIL-SUR-AY"/>
		Pays	<input type="text" value="FRA"/>
Forme juridique	<input type="text" value="SARL"/>	Dénomination	<input type="text" value="LA COUR DU ROI"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text" value="448095398"/>	% de détention	<input type="text" value="70.00"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="40"/>	Voie	<input type="text" value="r. Carnot"/>
	Code Postal <input type="text" value="51160"/>	Commune	<input type="text" value="MAREUIL-SUR-AY"/>
		Pays	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text" value="BILLECART-SALMON UK"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="99.00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="Thornton Road"/>
	Code Postal <input type="text" value="SW19"/>	Commune	<input type="text" value="LONDON"/>
		Pays	<input type="text" value="GBR"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text" value="BILLECART-SALMON US INC."/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="60"/>	Voie	<input type="text" value="Broad Street"/>
	Code Postal <input type="text" value="10004"/>	Commune	<input type="text" value="NEW YORK"/>
		Pays	<input type="text" value="USA"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text" value="BILLECART SALMON SINGAPORE"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>
Adresse :	N° <input type="text" value="51"/>	Voie	<input type="text" value="Goldhill Plaza # 21-02"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text" value="308900 SINGAPORE"/>
		Pays	<input type="text" value="SIN"/>
Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text" value="LIBER LIMITED"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="25.00"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text" value="UNIT 2403, 24/F, 135 Bonham S"/>
	Code Postal <input type="text"/>	Commune	<input type="text" value="SHEUNG WAN"/>
		Pays	<input type="text" value="HON"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122020

N° SIRET

3 3 5 4 8 0 0 7 5 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SA CHAMPAGNE BILLECART-SALMON

ADRESSE (voie)

40 rue Carnot

CODE POSTAL

51160

VILLE

MAREUIL-SUR-AY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

9

Forme juridique

SAS

Dénomination

VBS

N° SIREN (si société établie en France)

884875386

% de détention

100.00

Adresse :

N°

40

Voie

r. Carnot

Code Postal

51160

Commune

MAREUIL-SUR-AY

Pays

FRA

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CHAMPAGNE BILLECART - SALMON

Société anonyme au capital de 7.104.000 Euros
Siège social : 40, rue Carnot - 51160 MAREUIL SUR AY
R.C.S. REIMS B 335 480 075

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2021

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous demander de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Nos comptes ont été établis en conformité des textes en vigueur. Ils comprennent les documents de synthèse prescrits par la loi, à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe portant mention, d'une part des informations obligatoires et d'autre part de celles spécifiques aux sociétés de capitaux, ainsi suffisamment significative.

Le présent rapport du directoire est destiné à vous rendre compte de la marche de la société durant l'exercice écoulé, à vous présenter l'activité économique, la situation et les résultats de la société, et à vous faire part tant des événements particuliers survenus depuis la date de clôture du dit exercice que des perspectives d'avenir.

I) VIE ECONOMIQUE :

En ce qui concerne le marché global du Champagne, les ventes en 2020 ont été marquées par des volumes en net retrait. Au total, 244,1 millions de bouteilles ont été expédiées en 2020 contre 297,6 millions en 2019 (- 18 % faisant suite à une baisse de - 1,4%), loin du record de 2007 avec 339 millions de bouteilles.

Le chiffre d'affaires 2020 est également en forte baisse à 4,2 Mds € (- 16,8 % faisant suite au C.A. record de 2019 à 5,05 Mds €). Les principaux pays ont tous été touchés par la crise du Covid-19. Notons le recul persistant du marché français, et la chute en 2020 des marchés UK, USA, Allemagne, Japon, Italie, Suisse, Espagne... pour les principaux pays. Signalons cependant la belle progression des marchés Australie et Pays-Bas.

Le marché français a vu de nouveau ses ventes chuter, pour passer de 141,6 millions de bouteilles en 2019 à 113,3 millions de bouteilles en 2020 (- 20 %, plus faible volume depuis plus de 10 ans). La France reste malgré tout le principal marché du Champagne avec 46,4 % des volumes.

Le marché export a vu ses ventes passer de 155,9 millions de bouteilles en 2019 à 130,8 millions de bouteilles en 2020 (- 16 %).

En ce qui concerne les premiers marchés, le Royaume Uni représente 21,3 millions de bouteilles (en recul de - 21%), les Etats-Unis représentent 20,8 millions de bouteilles (baisse de - 19%), le Japon pointe à 10,8 millions de bouteilles (- 24%), l'Allemagne à 10,1 millions de bouteilles (- 13%). Seule l'Australie affiche une progression de + 10% à 8,5 millions de bouteilles.

Enfin, signalons que les Maisons représentent plus de 60% des volumes expédiés malgré des volumes en baisse, et plus de 68% du chiffre d'affaires malgré des ventes en forte baisse également. - source UMC bulletin des expéditions -

1) SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE :

a) Activité :

En ce qui concerne notre Maison, nous avons poursuivi au cours de l'exercice écoulé nos activités de culture de la vigne, de vendange, d'élaboration et de distribution de nos champagnes en France et à l'étranger.

L'année viticole a encore été sèche et chaude, accélérant la pousse de la vigne, avec près de trois semaines d'avance sur le cycle phénologique moyen, et un combat permanent mené contre l'oïdium qui monte en puissance au fil des campagnes.

De l'échaudage en août avec des températures records à plus de 42 degrés détruisant environ 5% de la récolte. La Champagne s'affole... Vite, il faut vendanger pour éviter la dégradation des acidités et la surmaturité.

Début des premiers coups de sécateur le 20 août. Cette année, nous déployons 17 équipes pour 200 hectares de vendange. Vendange très particulière, avec la mise en place des gestes barrières anti-Covid pour tous les services : cueillette, pressoir, cuverie.

En plus de la gestion sanitaire, la crise commerciale entraîne de nombreuses tensions entre le vignoble et le négoce, ainsi que de vives dissensions entre les différentes « familles » de vigneron. Après des négociations très tendues, plusieurs concessions ont été faites aux vignerons récoltants-manipulants et l'appellation est fixée à 8.000 kg/hectare. Le potentiel récolte est autour des 13.000 kg/hectare, laissant la possibilité de sélectionner les parcelles. Au final, 17 jours de vendange ont donné une cueillette de 1.700.000 kilos.

Les fermentations alcooliques se sont déroulées sans encombre et ont duré 3 semaines. Les pinots sont parfumés avec une très bonne longueur, les meuniers ont des caractères fruités, floraux et poivrés, et les chardonnays sont délicats et onctueux offrant au gré des crus de multiples facettes.

Tout ceci est prometteur et permettra d'imaginer des assemblages de nos cuvées fondateurs (Nicolas François, Louis Salmon, Elisabeth Salmon) et de réaliser, nous l'espérons, un tirage confortable de blanc de blancs grand cru. Le brut rosé, avec nos vins rouges de réserve, et le brut seront assurés avec, comme toujours, des vins de réserve parfaitement conservés en cuve mais aussi en foudre pour certains...

Au niveau commercial, nous avons réalisé un chiffre d'affaires total de 64.562.469 euros, dont 40.509.614 euros à l'export, et 24.052.854 euros en France. Nous vous rappelons que le chiffre d'affaires de l'exercice précédent était de 66.229.873 euros, soit une diminution de - 2,5 %. Cette diminution s'explique bien évidemment par la crise du Covid-19 et ses différents confinements à partir de mars 2020. Signalons toutefois la bonne tenue des ventes en marché traditionnel (France et export) et la chute des ventes en compagnies aériennes.

b) Résultats :

L'exercice s'est soldé par un bénéfice net après impôts de 6.686.627 euros, une bonne performance en période de crise sanitaire mondiale ! Nous vous rappelons que le résultat de l'exercice précédent était bénéficiaire de 6.979.201 euros, soit en baisse de - 4,2 %.

Le résultat d'exploitation est de 11.759.806 euros pour l'exercice 2020 contre 12.661.302 euros en 2019, soit en baisse de - 7,1 %.

Le résultat financier est de - 1.403.380 euros pour l'exercice 2020 contre - 1.014.426 euros en 2019, soit une augmentation des charges financières de 389 K€.

Le résultat courant avant impôts est de 10.461.532 euros pour l'exercice 2020 contre 11.743.462 euros en 2019, soit en baisse de - 10,9 %.

c) Situation financière :

L'endettement financier de l'entreprise au 31/12/2020 s'élève à 123.410.660 euros contre 118.563.754 euros au 31/12/2019, soit en augmentation de + 4,1 %.

Cette hausse est surtout due au financement du stock, et dans une moindre mesure à la trésorerie courante, ainsi qu'au financement des investissements réalisés en 2020 (centre de pressurage, bâtiments, et matériels).

En comparaison, l'actif net immobilisé s'élève à 52.981.017 euros au 31/12/2020 contre 54.190.345 euros au 31/12/2019, soit en diminution de - 2,2 %.

Le stock total s'élève à 148.001.387 euros au 31/12/2020 contre 142.495.017 euros au 31/12/2019, soit en augmentation de + 3,9 %.

2) PRESENTATION ET METHODE D'EVALUATION :

Selon l'article L232-6 du Code de commerce, nous vous signalons qu'il n'y a pas eu de modification de présentation, ni de modification de méthode d'évaluation pouvant avoir un impact sur la valorisation du patrimoine et des résultats de la société au cours de l'exercice écoulé.

3) EVENEMENTS PARTICULIERS - PERSPECTIVES D'AVENIR :

A) Nous vous prions de trouver ci-après la liste des événements particuliers, survenus durant l'exercice écoulé, qui méritent de vous être signalés :

- Notre société a poursuivi sa politique d'investissement foncier avec l'acquisition de vignes sur les terroirs de Verzy et Chouilly,

- Notre société a poursuivi ses différents travaux immobiliers; notamment la mise en service de son nouveau centre de pressurage à Mareuil. Signalons également la rénovation de l'espace accueil-réception dans nos locaux de Mareuil,

- Notre société a continué ses efforts d'investissement techniques en s'équipant de conteneurs pour remuage, de cuves, d'enjambeurs, etc...

B) Nous vous prions de trouver ci-après la liste des perspectives d'avenir spécifiques ou importantes qui méritent de vous être signalées :

- Au niveau de l'activité commerciale, nous avons fixé pour l'exercice 2021 un objectif de chiffre d'affaires champagne réaliste, tenant compte de l'évolution de la crise sanitaire mondiale, des spécificités de nos circuits de distribution, du positionnement de notre marque, et de l'évolution possible de notre PMV.

- Nous avons mis en place plusieurs opérations afin de renforcer notre présence et notre image auprès de nos clients quand l'activité était au ralenti. Ces opérations, ainsi que la qualité de nos vins et la reconnaissance de la marque, ont permis une reprise rapide de l'activité commerciale.

- Les chiffres encourageants du début d'année 2021 nous permettent de relancer certains dossiers d'investissements que nous avons mis de côté, notamment l'acquisition d'un terrain et le projet d'extension de capacité de stockage de bouteilles.

- Par ailleurs, les charges de fonctionnement ont été budgétées en hausse, conformes à un retour à la normale de l'activité, notamment pour les charges de production et commerciales.

- Nous avons bien conscience que l'exercice 2021 sera tout aussi compliqué à gérer, tant en terme commercial par des arbitrages nécessaires, que financier par des choix de financement devant tenir compte de notre endettement, mais nous sommes confiants en nos atouts pour obtenir un résultat courant (hors charges exceptionnelles) très satisfaisant...

4) ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT :

Selon les articles L232-1 et L233-26 du Code de commerce, nous vous rappelons que nous avons poursuivi nos études en matière de recherche et développement afin de garantir la meilleure qualité de nos champagnes.

En viticulture, le service vigne a poursuivi ses démarches pour une viticulture certifiée HVE (haute valeur environnementale) et VDC (viticulture durable).

En cave, nous avons mis en place des essais de vinification de cuvées pinots noirs en amphores, suivie par un élevage sur lie. Le protocole de ces essais prévoit un tirage de ces vins à l'issue de l'élevage et un suivi sur plusieurs années après prise de mousse (analyse, évolution, et dégustation).

Au niveau technique, nous avons travaillé sur le dossier « ECO Conception » de nos packagings, à savoir l'origine des productions, et l'origine et le choix des matières de nos étuis et coffrets.

II) VIE JURIDIQUE :

1) REPARTITION DU CAPITAL :

Dans le cadre des dispositions des articles L233-7 et L233-12 du Code de commerce, nous vous informons que la SARL COFIRB détient plus de 50 % du capital social, et la société BILLECART-EXPANSION HOLDING détient plus de 33 1/3 % du capital social.

2) CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Selon l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous signalons que le montant des « dépenses somptuaires » visées à l'article 39-4 du CGI, non déductibles fiscalement et devant être approuvées par l'Assemblée générale, s'est élevé à 166 €.

A titre d'information, le montant des frais généraux visés à l'article 39-4 du CGI, et réintégrés fiscalement s'est élevé à 149.184 €.

Cette réintégration fiscale correspond à la part de loyer des véhicules de société ayant dépassé le plafond déductible, ainsi qu'à la taxe sur les véhicules de société.

L'impôt supporté correspondant à ces réintégrations a été de 41.771 €.

3) PROPOSITION DE RESOLUTION :

Le Directoire vous propose d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Bénéfice de l'exercice :	6.686.627,70
- Moins dotation à la réserve légale :	0,00
- Plus report à nouveau bénéficiaire :	61.006.942,12

= Bénéfice distribuable :	<u>67.693.569,82</u>

Ainsi distribué :

- Autres réserves facultatives :	0,00
- Dividendes aux actionnaires :	1.504.491,23
- Report à nouveau :	66.189.078,59

= Total :	<u>67.693.569,82</u>

4) INFORMATION SUR LES DIVIDENDES :

Selon l'article 243bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE CLOS LE	DIVIDENDE DISTRIBUÉ
31 décembre 2019	0 €
31 décembre 2018	1.138.324 €
31 décembre 2017	1.518.431 €

5) TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES :

Dans les conditions prévues à l'article 148 du décret sur les sociétés par actions, nous prions de trouver ci-joint un tableau détaillé des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

6) FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Dans le cadre des dispositions des articles L233-6 et L247-1 du Code de Commerce, nous vous informons que notre société possède :

- une participation de 22,27 % dans le capital de la société SARL CRUS ET DOMAINES D'EXCEPTION. Le chiffre d'affaires de cette société, pour l'exercice écoulé, s'est élevé à 419.054 Euros, et le résultat est déficitaire de - 21.549 Euros.

- une participation de 99 % dans le capital de la société SCEV LES PIERRES MARTIN. Le chiffre d'affaires de cette société, pour l'exercice écoulé, s'est élevé à 240.938 Euros, et le résultat est déficitaire de - 61.970 Euros.

- une participation de 100 % dans le capital de la société SCI DU MARRONNIER. Le chiffre d'affaires de cette société, pour l'exercice écoulé, s'est élevé à 125.488 Euros, et le résultat est bénéficiaire de 110.314 Euros.

- une participation de 70 % dans le capital de la société SARL LA COUR DU ROI. Le chiffre d'affaires de cette société, pour l'exercice écoulé, s'est élevé à 36.899 Euros, et le résultat est bénéficiaire de 2.328 Euros.

- une participation de 99 % dans le capital de la société BILLECART-SALMON UK. Le chiffre d'affaires de cette société, pour l'exercice écoulé, s'est élevé à 2,464,801 £, et le résultat est bénéficiaire de 12,657 £.

- une participation de 100 % dans le capital de la société BILLECART-SALMON US Inc. Le chiffre d'affaires de cette société, pour l'exercice écoulé, s'est élevé à 1.263.222 \$, et le résultat est bénéficiaire de 17.240 \$.

- une participation de 100 % dans le capital de la société CHAMPAGNE BILLECART SALMON SINGAPORE Pte. Ltd. Le chiffre d'affaires de cette société, pour l'exercice écoulé, s'est élevé à 486.000 SGD, et le résultat est bénéficiaire de 5.997 SGD.

- une participation de 100 % dans le capital de la société SAS VBS. Cette société a été créée le 14 mai 2020. Le chiffre d'affaires de cette société, pour l'exercice écoulé, s'est élevé à 110.466 Euros, et le résultat est bénéficiaire de 47.324 Euros.

- une participation de 25 % dans le capital de la société LIBER Limited. La prise de participation a eu lieu le 29 avril 2020. Le chiffre d'affaires de cette société, pour l'exercice écoulé, s'est élevé à 19,727,077 HK\$, et le résultat est déficitaire de - 1,611,511 HK\$.

7) MANDATS DE MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT :

Le mandat de membre du Conseil de surveillance – vice-Président – de Monsieur Yves ROLAND-BILLECART étant arrivé à échéance, il y a donc lieu de vous proposer le renouvellement de son mandat ou une nouvelle nomination.

Aucun mandat de Commissaire aux comptes titulaire ou Commissaire aux comptes suppléant n'est arrivé à échéance.

Les mandats des membres du Directoire ont été renouvelés lors du Conseil de surveillance du 11 mars 2016 pour une durée de six ans et ne sont donc pas arrivés à échéance.

8) CONVENTIONS REGLEMENTEES :

Le Commissaire aux comptes va vous présenter son rapport visé à l'article L 225-88 sur les conventions réglementées définies à l'article L.225-86 du Code de commerce autorisées et conclues.

Aucune convention nouvelle n'a été autorisée au cours de l'exercice.

III) VIE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE :

1) SOCIAL :

a) L'effectif moyen de la société pour l'exercice 2020 a été de 133,9 salariés. Nous vous rappelons que l'effectif moyen pour l'exercice précédent était de 140,1 salariés.

b) La masse salariale pour l'exercice 2020 a été de 7.748.502 Euros. Nous vous rappelons que la masse salariale pour l'exercice précédent était de 8.088.241 Euros.

c) Le montant des charges sociales sur salaires (charges de sécurité sociale, caisses de retraite, assurance chômage, etc...) pour l'exercice 2020 a été de 3.634.198 Euros.

Nous vous rappelons que le montant des charges sociales pour l'exercice précédent était de 3.704.513 Euros.

2) ENVIRONNEMENT :

Dans le cadre de l'article 148-3 du décret sur les sociétés, nous vous informons que notre société prend régulièrement les mesures nécessaires pour maîtriser la consommation des ressources en eau, matières premières et énergie, pour améliorer les conditions d'utilisation des sols, et minimiser les rejets pouvant affecter l'air, l'eau et les sols.

En production, nous avons éliminé l'utilisation de matières plastiques, presque totalement les mousses de calage, remplacées par des solutions en carton recyclable. Pour la fabrication de nos étuis, coffrets, et cartons, nous avons privilégié l'utilisation de matières recyclées ou certifiées FSC ou PEFC (issues de forêts gérées durablement).

En viticulture, la Maison poursuit sa démarche environnementale avec l'arrêt complet de désherbant sur notre vignoble et en prestation viticole.

Nous avons accéléré l'utilisation de produits de biocontrôle (plantes) limitant l'application de pesticides.

Enfin, nous vous rappelons que depuis 2013, nous avons arrêté l'emploi des produits phytosanitaires cancérigènes, mutagènes et repro-toxiques.

3) RISQUES TECHNOLOGIQUES :

Dans le cadre de l'article L225-102-2 du Code de commerce, nous vous informons que notre société n'est pas visée en tant que société comprenant au moins une installation classée « Seveso seuil haut » ou par le stockage souterrain de gaz, hydrocarbures ou produits chimiques.

Nous espérons que vous voudrez bien approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils vous sont présentés, et nous accorder quitus de notre gestion.

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME**

LE DIRECTOIRE.

CHAMPAGNE BILLECART-SALMON S.A.
au capital de 7.104.000 euros
40, Rue Carnot
51160 MAREUIL SUR AY
RCS REIMS B 335 480 075

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 JUIN 2021

Chers Actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous rendre compte d'une part, des conditions de préparation et d'organisation de notre Conseil pour l'année 2020, et d'autre part de l'avis du Conseil sur le rapport du Directoire.

A cet égard, nous vous communiquons les informations suivantes :

1) PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :

1.1. Composition :

Nous vous rappelons que votre Conseil de surveillance est composé de dix membres :

Messieurs François, Yves, et Xavier ROLAND-BILLECART, Monsieur Charles PROUVEUR,
Mesdames Brigitte LEFEBVRE, Véronique ROLAND-BILLECART, Fanny MILCENT-BEAUDOIN, Nathalie HUTZLI,
La Société BILLECART EXPANSION HOLDINGS S.A., représentée par Madame Céline FREY - LE GALLAIS, administrateur,
La SARL COFIRB, représentée par Monsieur Geoffroy LEFEBVRE, gérant.

1.2. Comités spécialisés :

Eu égard à la taille, la structure de notre Société, et les risques liés à son activité, le Conseil de surveillance n'a pas jugé utile de créer des Comités spécialisés auxquels il confierait un rôle spécifique.

1.3. Rôle du Conseil de Surveillance :

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce et aux statuts, le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il peut à ce titre, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles.

.../...

Il dispose en outre des pouvoirs spécifiques que lui confère la loi.

Il contrôle les comptes arrêtés par le Directoire. A cet égard, le Conseil n'a pas d'observation à formuler autre que celle de féliciter le Président du Directoire pour l'exercice écoulé.

Le Conseil présente à l'Assemblée Générale un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an sur le rapport d'activité établi par le Directoire.

1.4. Réunions :

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

- Le vendredi 06 mars 2020 à Paris,
- Le vendredi 29 mai 2020 en visioconférence,
- Le jeudi 18 juin 2020 en visioconférence,
- Le vendredi 13 novembre 2020 en visioconférence.

Conformément à la loi, les Membres du Conseil de surveillance, ainsi que le secrétaire et un membre du Comité d'entreprise ont été convoqués dans un délai suffisant pour leur permettre d'assister aux séances.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, le Commissaire aux comptes a été convoqué à la réunion du Conseil spécifique à la présentation des comptes annuels.

A titre d'information, nous vous rappelons que le Conseil du 08 Avril 2011 a accepté le principe d'une alternance des réunions du Conseil de surveillance qui pourront ainsi se tenir au siège social à MAREUIL-SUR-AY ou à PARIS. Les différents confinements nous ont contraints à tenir les Conseils de l'année 2020 en visioconférence.

1.5. Vignes :

Au cours de l'année 2020, le Conseil, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, a donné au Directoire les autorisations qui lui ont été demandées pour l'acquisition des vignes suivantes :

- Conseil du 06/03/2020 : une parcelle de vignes pour une superficie de 07a 74ca sur le terroir de Ambonnay, pour une valeur de 108.360 euros,
- Conseil du 06/03/2020 : une parcelle de vignes pour une superficie de 17a 47ca sur le terroir de Chantemerle, pour une valeur de 145.000 euros,
- Conseil du 06/03/2020 : une parcelle de vignes pour une superficie de 17a 46ca sur le terroir de Chantemerle, pour une valeur de 145.000 euros,
- Conseil du 13/11/2020 : une parcelle de vignes pour une superficie de 17a 45ca sur le terroir de Verzy, pour une valeur de 244.300 euros,

.../...

1.6 Informations concernant les mandataires sociaux :

En application de l'article L225-37-4 du Code de commerce sur renvoi de l'article L225-68 du Code de commerce, nous vous prions de trouver en pièce jointe la liste des mandats sociaux exercés par les membres du Conseil de surveillance et les membres du Directoire.

1.7 Rémunération des dirigeants :

Aucune modification de la rémunération du Président du Directoire ou des membres du Directoire, autre que celles approuvées précédemment par le Conseil de surveillance, n'a eu lieu au cours de l'exercice 2020.

1.8 Conventions conclues par un mandataire social ou un actionnaire significatif de la société avec une filiale :

En application de l'article L225-37-4 du Code de commerce sur renvoi de l'article L225-68 du Code de commerce, nous mentionnons ci-dessous les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société, et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention entrant dans le champ de cet article n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

1.9 Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital :

En application de l'article L225-37-4 du Code de commerce sur renvoi de l'article L225-68 du Code de commerce, nous vous informons des délégations en cours de validité accordées au cours de l'exercice écoulé :

- Délégation de compétence : Néant
- Délégation de pouvoir : Néant

2) AVIS SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE :

Les opérations concourant à l'exercice des activités sociales, comme à leur traduction dans les comptes, sont vérifiées par le Directoire lui-même ou ses délégataires ou mandataires.

L'objectif général est de mettre tout en œuvre pour éviter la survenance de risques, d'erreurs, de fraudes, ou de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité de l'entreprise.

.../...

Nous espérons ainsi donner en permanence une assurance raisonnable que les transactions commerciales et financières sont fiables, et que les lois, réglementations et directives de l'entreprise sont respectées.

Par ailleurs, nous vous rappelons que seuls les membres du Directoire ont la signature sociale.

En outre, nous vous précisons que la Société est régulièrement assurée pour les risques inhérents à son activité.

Le Conseil de surveillance a examiné le rapport de gestion du Directoire sur l'exercice clos le 31 décembre 2020. Il n'a pas d'observation à faire sur ce rapport et sur les comptes présentés.

Le Président du Conseil de Surveillance

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME**





KPMG SA
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman - BP 162
51685 Reims

Champagne Billecart-Salmon S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020
Champagne Billecart-Salmon S.A.
40 Rue Carnot - 51160 Mareuil sur Ay

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
19 rue Clément Ader
Pôle Henri Farman - BP 162
51685 Reims

Champagne Billecart-Salmon S.A.

40 Rue Carnot - 51160 Mareuil sur Ay

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'assemblée générale des Actionnaires de la société Champagne Billecart-Salmon S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Champagne Billecart-Salmon S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit
anglais ("private company limited by
guarantee").

KPMG SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne l'évaluation des stocks.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations



nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



S.A. Champagne Billecart-Salmon S.A.
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
31 décembre 2020

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reims, le 14 juin 2021

KPMG SA

Brice Simphal

Commissaire aux comptes

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA CHAMPAGNE BILLECART - SALMON		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise 40 rue Carnot 51160 MAREUIL-SUR-AY		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 3 3 5 4 8 0 0 7 5 0 0 0 1 9		Néant <input type="checkbox"/>						
		Exercice N clos le, 31122020		N-1 31122019				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	33 654	AC	33 654			
		CX		CQ				
		AF	283 154	AG	249 416	33 737	74 982	
		AH	4 709 222	AI	115 429	4 593 792	4 600 932	
		AJ	100 000	AK		100 000	100 000	
		AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	18 767 029	AO	326 215	18 440 814	17 833 657	
		AP	33 221 429	AQ	11 800 286	21 421 143	22 796 343	
		AR	13 471 259	AS	7 251 645	6 219 613	6 489 843	
		AT	1 303 308	AU	921 882	381 425	387 356	
		AV	346 385	AW		346 385	115 591	
		AX	148 923	AY		148 923	435 463	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	CS		CT				
		CU	1 234 674	CV	571 038	663 636	662 636	
		BB		BC				
		BD	12 541	BE	6 860	5 680	5 660	
BF		583 717	BG		583 717	643 917		
BH		42 147	BI		42 147	43 961		
TOTAL (II)		BJ	74 257 446	BK	21 276 428	52 981 017	54 190 345	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	31 879 763	BM	50 196	31 829 567	34 521 151	
		BN	46 871	BO		46 871	66 174	
		BP		BQ				
		BR	116 408 961	BS	289 402	116 119 559	107 902 302	
		BT	5 390	BU		5 390	5 390	
	CRÉANCES	BV		BW				
		BX	21 746 964	BY	102 921	21 644 042	17 144 240	
		BZ	6 266 973	CA	358 380	5 908 592	6 501 015	
	DIVERS	CB		CC				
		CD		CE				
CF		1 479 322	CG		1 479 322	1 632 402		
Complexes de régularisation	CH	86 289	CI		86 289	123 565		
	TOTAL (III)		CJ	177 920 537	CK	800 900	177 119 637	167 896 241
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN	141 982			141 982	19 193
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	252 319 966	IA	22 077 329	230 242 637	222 105 781	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		185 634	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	139 622	(3) Part à plus d'un an	CR	4 334 493
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SA CHAMPAGNE BILLECART-SALMON		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 104 000.....)	DA	7 104 000	7 104 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	3 735 940	3 735 940	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	710 400	710 400	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	298 379	298 379	
	Report à nouveau	DH	61 006 942	54 027 740	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 686 627	6 979 201	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK	1 759 574	1 558 456	
	TOTAL (I)	DL	81 301 865	74 414 119	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	291 982	169 193	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	291 982	169 193	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	123 410 660	118 563 754	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	779 456	947 445	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	15 274 566	17 641 016	
	Dettes fiscales et sociales	DY	5 885 937	6 900 760	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	10 729	187 529	
	Autres dettes	EA	3 287 439	3 263 601	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	148 648 789	147 504 109		
Ecart de conversion passif*	(V)	ED		18 358	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	230 242 637	222 105 781		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	74 384 835	70 211 931	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	27 806 301	43 611 643		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SA CHAMPAGNE BILLECART - SALMON								Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	11 625	FB	31 693	FC	43 318	29 565	
	Production vendue	{ biens * services *	FD	21 349 728	FE	40 409 628	FF	61 759 357	63 287 450
			FG	2 691 500	FH	68 292	FI	2 759 793	2 912 857
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	24 052 854	FK	40 509 614	FL	64 562 469	66 229 873	
	Production stockée*			FM	8 487 357			12 936 181	
	Production immobilisée*			FN					
	Subventions d'exploitation			FO					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	161 381			995 125	
	Autres produits (1) (11)			FQ	40 728			92 779	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	73 251 936			80 253 960
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	50 150			49 762	
	Variation de stock (marchandises)*			FT				58	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	30 339 406			36 276 440	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	2 659 535			1 111 207	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	12 011 351			13 989 419	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	1 600 074			1 464 527	
	Salaires et traitements*			FY	7 748 502			8 088 241	
	Charges sociales (10)			FZ	3 634 198			3 704 513	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	2 711 924			2 424 121
			- dotations aux provisions*		GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	377 035			28 518	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	141 982			169 193		
	Autres charges (12)			GE	217 969			286 654	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	61 492 129			67 592 658	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	11 759 806			12 661 302	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GH	105 105			96 587	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GI					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	3 245			4 515	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	10 438			14 896	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM					
	Différences positives de change			GN					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO					
Total des produits financiers (V)				GP	13 684			19 412	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	12 038			3 583	
	Intérêts et charges assimilés (6)			GR	1 405 026			1 030 256	
	Différences négatives de change			GS					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT					
Total des charges financières (VI)				GU	1 417 064			1 033 839	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(1 403 380)			(1 014 426)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	10 461 532			11 743 462	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SA CHAMPAGNE BILLECART - SALMON</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	84 450	12 963	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	734 856	908 762	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	150 299	228 246	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	969 606	1 149 973	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	130 435	147 039	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	728 939	653 997	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	351 417	383 127	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 210 793	1 184 165	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(241 186)	(34 192)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	970 254	1 344 081	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 563 463	3 385 988	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	74 340 332	81 519 933	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	67 653 704	74 540 732	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	6 686 627	6 979 201	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	8 068	8 068
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	691 283	686 495
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		100	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	8 034	8 625	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	24 494	33 958	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	15 093	31 665	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	88 502	174 657	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5					
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		3 192		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
joindre en annexe : (7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			84 450		
CESSIONS D'ELEMENTS D'ACTIF			734 856		
REPRISES S/AMORT. DEROGATOIRES			150 299		
RAPPELS D'IMPOTS		118 581			
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		11 854			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		